



Université Cheikh Anta Diop  
de Dakar



Université Mohammed VI Polytechnique

---

## ACTES DE LA 3<sup>e</sup> CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE DE DAKAR (CEID)

*Transition énergétique et égalité des genres : Catalyser le changement en Afrique  
par des politiques de développement inclusives*

Université Cheikh Anta Diop de Dakar – Sénégal, 30 et 31 mai 2024

---

# Les politiques agricoles au Sénégal sont-elles pro-pauvres ?

**Mayoro DIOP**

Enseignant-chercheur, Ecole Supérieure d'Économie Appliquée  
Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

**Ababacar Sédikh GUEYE**

Enseignant-chercheur, Ecole Supérieure d'Économie Appliquée  
Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

**Mamadou Moustapha KA**

Enseignant-chercheur, Ecole Supérieure d'Économie Appliquée  
Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

**Résumé :** Malgré une tertiarisation croissante, l'économie sénégalaise demeure fortement dépendante de l'agriculture. Cet article présente un diagnostic des principales politiques agricoles menées au Sénégal lors des deux dernières décennies, notamment le plan REVA (Retour vers l'Agriculture) à partir de 2006, la GOANA (Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance) à partir de 2008 et le PRACAS (Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise) à partir de 2014. Ce diagnostic montre que les politiques agricoles ambitieuses menées depuis plusieurs décennies n'ont pas pour l'essentiel atteint leurs objectifs. Les sous-performances de ce secteur entraînent des conséquences néfastes sur le niveau de pauvreté, l'insécurité alimentaire et plusieurs autres dimensions du développement humain. L'analyse empirique mobilise les données de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM-2018/2019) et étudie spécifiquement si ces politiques agricoles sont inclusives et orientées vers les agriculteurs les plus pauvres. Les résultats montrent que certaines politiques agricoles menées au Sénégal, notamment la distribution d'intrants, ne sont pas destinées prioritairement aux ménages agricoles les plus pauvres.

**Mots clés :** Politiques agricoles, inclusion, pauvreté, EHCVM-2018/2019.

*Les idées et opinions exprimées dans les textes publiés dans les actes de la CEID n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'UCAD ou de ses partenaires. Aussi, les erreurs et lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité des auteurs.*

## Introduction

L'agriculture demeure un secteur vital dans l'écrasante majorité des pays du monde, et encore plus en Afrique où les économies sont fortement dépendantes de ce secteur. Au Sénégal, l'agriculture contribue seulement à hauteur de 11% du Produit Intérieur Brut (PIB) (DPEE, 2023) alors qu'elle demeure l'activité principale de la moitié des ménages du Sénégal (Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural, 2018) et emploie 27% de la population occupée (ANSD, 2021). La part des dépenses publiques allouée à l'agriculture est estimée à 8%, inférieure à la cible de 10% fixée lors de la déclaration de Maputo (Baborska, 2021). Malgré des ambitions politiques vigoureusement exprimées pour une transformation structurelle de l'activité agricole, l'agriculture sénégalaise demeure fortement limitée par une production insuffisante, une faible productivité, des investissements insuffisants et un manque de coordination des différentes interventions publiques. Les sous-performances du secteur agricole déterminent essentiellement le faible niveau de développement humain du pays. Le Sénégal se classe à la 168<sup>ème</sup> position sur 189 pays sur l'indice de développement humain, le taux de pauvreté est estimé à 38% dont 54% en milieu rural (ANSD 2021) et chaque année 17% des ménages sont en situation d'insécurité alimentaire<sup>1</sup>. Il ne fait aucun doute que le développement de l'agriculture demeure une composante incontournable du développement économique et social et d'une amélioration sensible du niveau de vie des populations. L'objectif de cet article est d'établir d'une part un diagnostic global des politiques agricoles au Sénégal sur la période 2000-2020 basé sur une revue documentaire et d'autre part, de mener une analyse empirique permettant de voir si les politiques agricoles sont pro-pauvres, c'est-à-dire destinées aux ménages agricoles les plus pauvres. La 1<sup>ère</sup> phase de diagnostic se base sur une revue documentaire, des documents de planification et des évaluations des principales politiques agricoles menées au Sénégal lors des deux dernières décennies, notamment le plan REVA (Retour vers l'Agriculture) à partir de 2006, la GOANA (Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance) à partir de 2008 et le PRACAS (Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise) à partir de 2014. L'analyse empirique mobilise les données d'enquête ménage représentatives au niveau national pour analyser le degré de pertinence et d'inclusion des politiques agricoles. Les données utilisées sont l'Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-2011) et l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM-2018/2019) collectées par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD).

Les résultats préliminaires montrent un niveau de pauvreté élevé parmi les ménages agricoles associé à de fortes inégalités. Une partie des ménages agricoles est relativement riche et bénéficie davantage de certaines politiques agricoles comme la distribution d'intrants. Les résultats montrent également qu'une distribution d'intrants davantage orientée vers les ménages les plus pauvres augmenterait considérablement leur productivité agricole, et par ricochet aurait un impact important dans la réduction de la pauvreté.

Cet article est organisé comme suit : la première partie décrit les politiques agricoles au Sénégal sur la période 2000 – 2020, la 2<sup>ème</sup> partie présente les données et la méthodologie utilisée, la 3<sup>ème</sup> partie porte

---

<sup>1</sup> Ce chiffre annuel sur la prévalence de l'insécurité alimentaire concerne les années 2019, 2020, 2021, années pour lesquelles les rapports d'activité du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA) sont disponibles.

sur les statistiques descriptives, la 4<sup>ème</sup> partie présente les résultats de l'article et nous terminons par la conclusion.

## **1. Les politiques agricoles au Sénégal : un bref exposé des stratégies mises en œuvre**

L'agriculture au Sénégal est essentiellement pluviale et saisonnière. Elle est intensive en main d'œuvre, et est dominée par l'agriculture familiale et le secteur informel. Le secteur agricole sénégalais est traditionnellement basé sur les cultures de rente (arachide, coton) et les cultures vivrières de subsistance (riz, mil, sorgho, maïs). Depuis quelques années, on note une migration dans le secteur agricole vers la culture de fruits et légumes puisque présentant une forte plus-value.

L'agriculture est pratiquée par une population très jeune avec un âge moyen de 22,7 ans et un âge médian de 18 ans, (ANSD, 2023). Elle bénéficie de conditions favorables à son essor et à sa compétitivité pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'importants flux d'exportation de produits à haute valeur ajoutée. Aussi, la majeure partie des ménages du Sénégal est occupée dans l'agriculture (49,5%).

Cependant, l'agriculture sénégalaise reste confrontée aux défis majeurs du changement climatique en raison de sa forte dépendance à la pluviométrie et à la disponibilité de terres cultivables et productives. Malgré, ces conditions très défavorables, l'agriculture reste un pilier fondamental de la politique de développement du Sénégal. Les problématiques de sécurité alimentaire, de nutrition, de lutte contre la pauvreté rurale, la quête d'une agriculture durable continuent de constituer des challenges importants pour le pays.

Pour faire face à ces défis, l'Etat du Sénégal a mis en œuvre plusieurs politiques et stratégies pour faire de l'agriculture un secteur moteur du développement économique, social et territorial, porteur de croissance économique et générateur d'emplois et de revenus aux ménages.

Les différentes politiques et stratégies agricoles nationales successivement mises en œuvre, traduisent une volonté politique affichée de faire de l'agriculture un secteur prioritaire, porteur de croissance économique et générateur d'emplois et de revenus aux ménages. L'agriculture sénégalaise, pratiquée par une population très jeune avec un âge moyen de 22,7 ans et un âge médian de 19 ans, dispose de ressources humaines de qualité, d'un savoir-faire traditionnel acquis depuis de longue date dans les pratiques culturelles. Son dynamisme et sa diversité d'organisations de producteurs, ses compétences en recherche agricole et ses dispositifs de formation et d'appui au conseil agricole constituent des atouts majeurs pour lutter contre la pauvreté, le chômage, atteindre l'autosuffisance alimentaire et réduire la dépendance nationale aux importations (Inter-réseaux, 2009).

Les différentes mesures prises par l'Etat comme le plan de Retour vers l'agriculture (REVA) mis sur pied en 2006 et la Grande Offensive agricole pour la nourriture et l'abondance (GOANA) lancée en 2008 ont donné un nouveau souffle à la politique agricole sénégalaise.

Le REVA est mis en place dans l'objectif de lutter contre la pauvreté et le chômage, qui incitent les jeunes à migrer vers l'Europe à la recherche d'emploi, à travers le développement des infrastructures rurales, le soutien aux moyens de production (intrants, matériel attelé) et la formation agricole (Oya et Ba, 2013). Les investissements en infrastructures rurales et l'appui en termes de moyens de production (intrants, matériel attelé) et de formation ont été prévus dans le cadre de cette politique. Néanmoins, les premières années de mise en œuvre du programme n'ont pas permis la réalisation de ces objectifs. Également la crise alimentaire de 2007–2008 a freiné l'élan de ce programme et poussé l'Etat à redéfinir de nouvelles stratégies qui ont donné naissance à la GOANA, (Sylla, 2018).

La GOANA intègre le Programme d'autosuffisance en riz ainsi que les Programmes Spéciaux pour d'autres cultures telles que le maïs et le manioc. L'objectif de cette stratégie politique est d'augmenter la production agricole pour les principales cultures consommées au Sénégal afin d'assurer plus rapidement la sécurité alimentaire, de réduire la dépendance nationale aux importations et ainsi de garantir la souveraineté alimentaire.

Cependant, la production de riz est restée loin de l'objectif de 1,5 million de tonnes fixé dans la GOANA. L'orientation de cette politique sur le court terme a créé une forte dépendance vis-à-vis des subventions aux intrants (Oya et Ba, 2013).

Sur l'objectif de l'atteinte de l'autosuffisance en lait et viande en 2012, le volet élevage de la Goana génère une production supplémentaire de lait de 12 % (Diagne, 2014).

Malgré ces résultats, la mise en œuvre de la GOANA a nécessité une réallocation de ressources non budgétisées en 2009 qui est suivie par une chute des dépenses réelles en 2010. De plus, l'absence d'harmonisation des interventions avec les programmes déjà en cours n'a pas permis d'obtenir les résultats escomptés.

En définitive, pour la REVA et comme pour la GOANA, la production agricole reste largement en dessous des objectifs fixés (FAO, 2021). Les conditions pluviométriques défavorables ont influencé le faible niveau de production.

Toutefois, d'autres aspects de la croissance inclusive tels que la productivité et la création de valeur ajoutée ne sont pas encore suffisamment pris en compte dans la politique actuelle. Cela est notamment le cas de la filière oignon où l'absence d'une politique efficace pour adresser la faible qualité du produit local est à l'origine du manque de sa compétitivité face à l'oignon importé. Le manque de cohérence des politiques commerciales et celles de marché domestique menées au cours de cette période n'ont pas permis de prendre en compte les populations les plus exposées aux chocs.

L'incapacité de ces politiques à atteindre les objectifs pousse l'Etat du Sénégal à adopter en 2014 son document de référence pour le développement économique et sociale en l'occurrence le Plan Sénégal Emergent (PSE). Dans son opérationnalisation du secteur agricole, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) a été mis en œuvre, de 2014 à 2017 par le Ministère de l'agriculture et de l'équipement rural. Le PRACAS est structuré autour de quatre filières prioritaires, à savoir le riz, l'oignon, l'arachide et les fruits et légumes de contre-saison, pour lesquelles il fixe des objectifs de production chiffrés.

A cet effet, le PRACAS a adopté une "approche filière" essentiellement axée sur (i) la facilitation de l'accès aux intrants et équipements agricoles, (ii) l'élargissement des aménagements hydro agricoles tant au niveau des vallées fluviales que des bas-fonds secondaires, (iii) la fourniture d'un appui technique aux producteurs et transformateurs (innovations techniques et transferts de technologies), ainsi que (iv) la formation et le renforcement des capacités desdits acteurs. Ces actions entrent dans le cadre d'une stratégie articulée autour des cinq (5) axes suivants : l'intensification des productions agricoles, la maîtrise de l'eau, la recherche agricole-formation-conseil agricole et rural, la valorisation et la mise en marchés des produits agricoles, la gestion de la qualité.

A la différence du REVA et de la GOANA, le PRACAS prend en compte dans sa démarche les questions d'équité et d'égalité de genre en proposant de « favoriser le développement des activités et des revenus agricoles des femmes intervenant dans la chaîne de valeurs et l'augmentation et la création d'opportunités pour l'accès des femmes en milieu rural aux ressources productives telles que la terre, les intrants, les financements, les crédits, les équipements et infrastructures agricoles, ainsi que le renforcement des capacités techniques, organisationnelles, managériales des femmes rurales et l'amélioration de leur accès

aux services à l’encadrement et aux formations des structures publiques et privées». Aussi, le PRACAS intègre les aspects du changement climatique et ses implications dans l’orientation des politiques de développement agricole et le secteur privé, particulièrement dans l’horticulture et en complément aux contributions des exploitations agricoles familiales dans l’économie agricole.

Comme les autres initiatives, le PRACAS n’a pas permis de faciliter l’accès à des financements adaptés innovants utilisant les technologies digitales pour la production et la commercialisation et des moyens de production des femmes et jeunes (LPSDA, 2018).

Les grandes politiques agricoles menées depuis deux décennies ont permis des investissements massifs en termes de périmètres irrigués, d’infrastructures de stockage et de transformation, et d’accès aux intrants. Cependant, les objectifs visés en termes de production et de productivité ne sont pas atteints, malgré une hausse significative des dépenses publiques vers l’agriculture avec le PRACAS. Une part importante des subventions aux intrants agricoles est captée par les grands exploitants agricoles au détriment des petits producteurs (IPAR 2015). Les ménages agricoles les plus modestes font face à des problèmes persistants pour disposer d’engrais améliorés et de gros matériels agricoles leur permettant de passer un cap de productivité. Les politiques d’incitation par les prix ont eu des effets mitigés (Baborska, 2021).

Malgré le recours de l’Etat aux mesures protectionnistes et aux subventions (semences, engrais, prix d’achat de l’arachide et du riz, etc.) (Oya et Ba, 2013). Ces différentes mesures illustrent l’échec des politiques agricoles au Sénégal et montrent qu’elles ne sont pas pro-pauvres.

## 2. Données et Méthodologie

### 2.1. Données

Les données mobilisées dans le cadre du travail sont issues de l’enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal, ESPS2 de 2011 et de l’enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages 2018/2019.

L’EHCVM 2018/2019, basée sur un plan de sondage aléatoire et stratifié à deux degrés, le District de Recensement (DR) constitue l’unité primaire de l’échantillonnage, et le ménage l’unité secondaire. Chaque région est subdivisée entre domaine rural et domaine urbain afin de constituer des strates d’échantillonnage. Le tableau 1 donne la répartition de l’échantillon utilisé.

Tableau 1 : Répartition de l’échantillon

Régions	Nombre de Ménages – échantillon par strate			Régions	Nombre de Ménages – échantillon par strate		
	Urbain	Rural	Total		Urbain	Rural	Total
Dakar	912	120	1032	Louga	240	240	480
Ziguinchor	264	216	480	Fatick	216	240	456
Diourbel	264	288	552	Kolda	192	240	432

Régions	Nombre de Ménages – échantillon par strate			Régions	Nombre de Ménages – échantillon par strate		
	Urbain	Rural	Total		Urbain	Rural	Total
Saint-Louis	264	240	504	Matam	192	216	408
Tambacounda	192	240	432	Kaffrine	192	240	432
Kaolack	288	240	528	Kédougou	240	216	456
Thiès	312	264	576	Sédhiou	192	216	408
Total					3960	3216	7176

Source : données EHCVM 2018/2019, ANSD (2021)

L'échantillon final comporte par conséquent 7156 ménages interrogés.

L'enquête, harmonisée au niveau de l'espace UEMOA, se décline en 20 thématiques relatives aux ménages et également aux individus. Ces différentes thématiques sont données dans le tableau 2.

Tableau 2 : Thématiques de l'enquête EHCVM

Les 20 thématiques de l'enquête EHCVM	
Caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage ; Actifs du ménage ; Education des membres du ménage ; Santé des membres du ménage ; L'emploi principal et secondaire ; Revenus hors emploi des membres ; Epargne et le crédit des membres du ménages ; Consommation alimentaire du ménage Consommation non alimentaire du ménage ; État de l'insécurité alimentaire ;	Entreprises non agricoles du ménage ; Caractéristiques du logement du ménage ; Biens durables du ménage ; Transferts monétaires reçus et envoyés par les membres du ménage ; Chocs et stratégies d'adaptation du ménage ; Programmes de filets sociaux du pays ; L'agriculture au sens strict ; Elevage ; Pêche ; Pauvreté subjective.

Source : données EHCVM 2018/2019, ANSD (2021)

## 2.2. Méthodologie

La méthodologie empirique utilisée dans cet article est basée sur une comparaison de l'évolution de la pauvreté des ménages agricoles et non-agricoles sur la période 2011 – 2019.

Une seconde phase de l'analyse estime un modèle logistique expliquant la provenance de la distribution d'intrants en fonction du niveau de pauvreté des ménages agricoles mesuré par le quintile de la consommation annuelle par tête.

Le modèle est le suivant :

$$\text{Intrant} = \alpha + \beta \text{Quintile} + \gamma_j X_j + \epsilon$$

Où *Intrant* représente une variable binaire indiquant si le ménage est bénéficiaire de dons d'intrants. Trois types de dons sont considérés : les dons en provenance de l'Etat, des ONG et des autres ménages.

*Quintile* représente le quintile de la consommation par tête

*X* est un ensemble de variables de contrôle incluant la taille du ménage, la superficie totale cultivée, un ensemble de caractéristiques du chef de ménage et des facteurs géographiques mesurés par une variable binaire pour chacune des 14 régions du Sénégal.

Les effets marginaux sont présentés dans les différents tableaux de résultats.

Une dernière analyse empirique mesure l'impact d'être bénéficiaire de dons d'intrants sur le rendement agricole mesuré par le ratio entre les revenus agricoles tirés de la campagne 2017-2018 et la superficie totale cultivée. Une analyse d'hétérogénéité est présentée pour voir l'impact différencié en fonction de la situation de pauvreté du ménage.

## 3. Statistiques descriptives

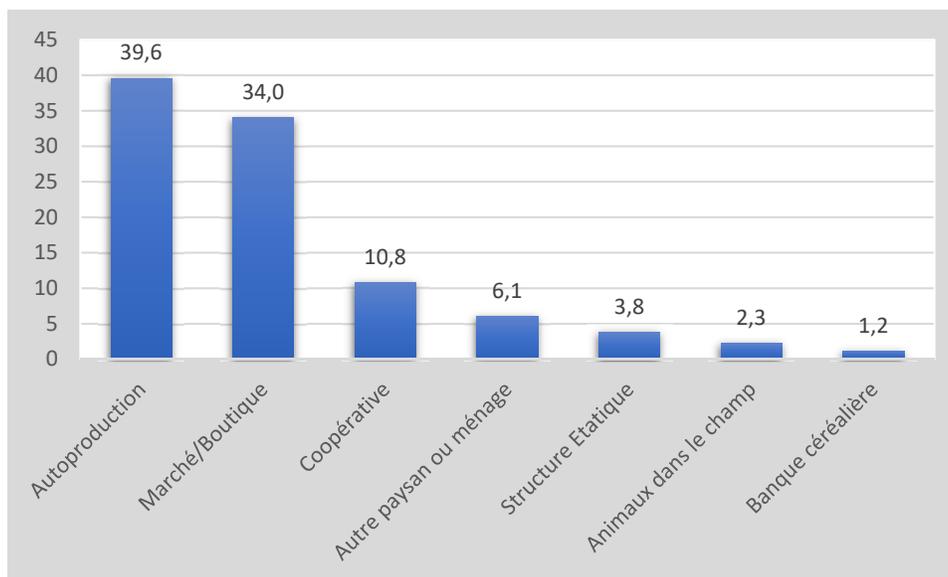
D'après le rapport de l'ANSD sur l'enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages 2018/2019, le taux de pauvreté est estimé à 37,8% au niveau national : 8,7% à Dakar urbain, 29,9% dans les autres villes et 53,6% en milieu rural. Ce taux de pauvreté s'est réduit de 5 points en pourcentage entre 2011 et 2018/2019. Cette réduction est davantage marquée à Dakar urbain et dans les autres villes, tandis qu'elle est très modeste (un point de pourcentage de baisse) dans les autres villes.

Ces taux de pauvreté sont basés sur la population pauvre en nombre d'individus. Dans cet article, notre unité d'analyse est le ménage. Au niveau national, 26,3% des ménages sont pauvres. Ce taux de pauvreté au niveau ménage est plus bas celui au niveau individu du fait que les ménages les plus pauvres sont en moyenne de plus grande taille (la taille moyenne des ménages pauvres est de 13 alors qu'elle est de 8 pour les ménages non pauvres).

Les ménages agricoles sont définis comme les ménages dont au moins un membre a cultivé une parcelle de terres lui appartenant ou non lors de la campagne agricole 2017/2018. Avec cette définition, 40,8% des ménages sont des ménages agricoles au niveau national. Parmi ces ménages agricoles, 45,7% sont pauvres alors que le taux de pauvreté n'est que de 15,4% pour les ménages non agricoles.

Les intrants agricoles considérés dans cet article englobent les semences, les engrais et les pesticides. Les intrants proviennent principalement de l'autoproduction (40%), ou de l'achat dans les marchés ou boutiques (34%) (voir Figure 1). Les intrants provenant des structures étatiques sont très faibles et représentent moins de 4% des intrants utilisés par les ménages agricoles.

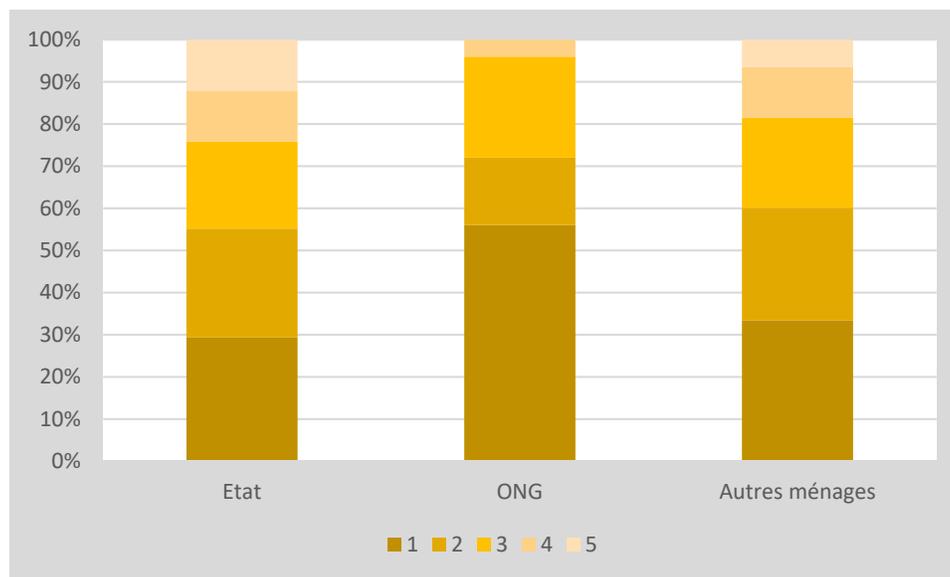
Figure 1: Source d'acquisition des intrants



Source : EHCVM 2018/2019, calcul des auteurs

A peine 5% de l'ensemble des intrants proviennent de dons. Ces dons d'intrants proviennent en grande majorité des autres ménages (78%). Parmi les dons d'intrants, ceux provenant de l'Etat représentent 13%, les ONG comptent 6% de ces dons et les 3% restants proviennent d'autres sources. Les résultats présentés dans la figure 2 montrent que les dons en provenance de l'Etat sont moins destinés aux ménages agricoles les plus pauvres. En effet, seuls 29% des dons d'intrants en provenance de l'Etat sont destinés aux ménages agricoles les plus pauvres appartenant au 1<sup>er</sup> quintile, contre 33% pour les dons en provenance des autres ménages et 56% pour ceux provenant des ONGs qui sont les plus pro-pauvres. 12% des intrants distribués par l'Etat vont aux 20% des ménages agricoles les plus riches. Cette proportion est de 7% pour les intrants provenant des autres ménages et de 0% pour ceux provenant des ONG. Ces résultats montrent que la distribution d'intrants en provenance de l'Etat n'est pas orientée vers les ménages les plus pauvres.

Figure 2: Provenance des dons d'intrants selon le quintile de la consommation annuelle par tête



Source : EHCVM 2018/2019, calcul des auteurs

#### 4. Résultats

Les résultats présentés dans le tableau 3 montrent sans surprise que les ménages agricoles sont plus pauvres que les autres ménages ne pratiquant pas l'agriculture. Dans la colonne 1, où aucune variable de contrôle n'est introduite, le fait qu'un ménage pratique de l'agriculture accroît ses chances d'être pauvre de 26 points de pourcentage. Cet effet est significatif au seuil de 1%. Même si ce résultat n'est pas surprenant, l'ampleur de l'effet demeure élevée.

Dans la colonne 2, plusieurs variables de contrôle sont introduites permettant une analyse toutes choses égales par ailleurs. L'effet de la pratique de l'agriculture sur la pauvreté demeure toujours positif et significatif au seuil de 1%, bien que l'ampleur diminue avec la prise en compte des variables de contrôle corrélées à la pauvreté. Ainsi, en contrôlant par plusieurs facteurs explicatifs de la pauvreté, les chances d'être pauvre pour les ménages agricoles augmentent de 12 points de pourcentage.

Concernant les résultats sur les variables de contrôle, la taille du ménage augmente la probabilité d'être pauvre tandis que l'âge du chef de ménage, un ménage dirigé par un chef de sexe féminin ou alphabétisé réduisent cette probabilité. Le niveau de diplôme du chef a également un effet important dans la réduction des chances d'être pauvre. Toutefois, l'occupation à l'emploi ou la présence de handicap du chef de ménage n'ont pas d'effets significatifs sur la pauvreté.

Le tableau 4 mesure l'accès aux intrants selon le niveau de pauvreté mesuré par le quintile de la consommation par tête du ménage. Les résultats différencient trois types de dons d'intrants : les intrants provenant de l'Etat (colonne 1), d'une ONG (colonne 2) ou d'autres ménages (colonne 3). Concernant les dons d'intrants provenant de l'Etat, les résultats montrent que ces dons ne sont pas pro-pauvres, c'est-à-dire que la distribution des intrants de l'Etat n'est pas principalement destinée aux ménages pauvres. Les coefficients positifs suggèrent même l'inverse, c'est-à-dire que les moins pauvres bénéficient davantage des dons d'intrants en provenance de l'Etat, mais ces résultats ne sont pas statistiquement significatifs. La distribution d'intrants en provenance des ONG est davantage pro-pauvre car les

coefficients sont négatifs et significatifs pour les quintiles 2 et 4. Ces résultats suggèrent que les quintiles les plus riches bénéficient moins de ces intrants que le quintile le plus pauvre (1<sup>er</sup> quintile). Enfin, les résultats ne sont pas significatifs concernant les dons d'intrants en provenance d'autres ménages, ce qui suggère que ces dons ne sont pas destinés aux ménages les plus pauvres.

Le tableau 5 présente les résultats sur les effets des dons d'intrants sur le rendement agricole. Dans la colonne 1 portant sur tous les ménages agricoles ayant bénéficié de dons d'intrants, les résultats montrent que ces dons augmentent le rendement à l'hectare de 19,5%. Les résultats présentés dans les colonnes 2 et 3 montrent que cet effet est entièrement tiré par les ménages pauvres. Parmi ces ménages pauvres, être bénéficiaire de dons d'intrants augmentent le rendement à l'hectare de 39%. Cet effet est significatif au seuil de 5% alors qu'il est non significatif pour les ménages non pauvres. Ces résultats suggèrent qu'une distribution d'intrants davantage orientée vers les ménages les plus pauvres augmenterait considérablement la productivité agricole, et par ricochet aurait un impact dans la réduction de la pauvreté.

Table 3 : Effets de la pratique de l'agriculture sur la pauvreté – Effets marginaux modèle logit

	(1) Pauvreté	(2) Pauvreté
Ménage agricole	0.264*** (0.009)	0.121*** (0.010)
Taille du ménage		0.022*** (0.001)
Chef de ménage femme		-0.077*** (0.012)
Age du chef de ménage		-0.002*** (0.000)
Chef de ménage alphabétisé		-0.104*** (0.011)
Diplôme du chef de ménage (ref=aucun) CFEE		-0.042** (0.020)
BFEM/CAP		-0.108*** (0.023)
BAC ou plus		-0.238*** (0.018)
Chef de ménage occupé les 7 derniers jours		0.004 (0.013)
Chef de ménage avec handicap		-0.016 (0.018)
Région Ziguinchor		0.189*** (0.025)
Diourbel		0.113*** (0.024)
Saint-Louis		-0.003 (0.023)
Tambacounda		0.099*** (0.026)
Kaolack		-0.051** (0.022)
Thies		0.027 (0.023)

	(1) Pauvreté	(2) Pauvreté
Louga		0.002 (0.023)
Fatick		0.054** (0.025)
Kolda		0.111*** (0.027)
Matam		0.061** (0.027)
Kaffrine		0.021 (0.025)
Kédougou		0.202*** (0.026)
Sédhiou		0.114*** (0.027)
Observations	7,156	7,156

Robust standard errors in parentheses

\*\*\* p<0.01, \*\* p<0.05, \* p<0.1

Table 4 : Accès aux intrants selon le niveau de pauvreté – Effets marginaux modèle logit

	(1) Etat	(2) ONG	(3) Autres ménages
Dons d'intrants en provenance de			
Quintile de la consommation par tête (ref=1 <sup>er</sup> quintile)			
2 <sup>ème</sup> quintile	0.002 (0.007)	-0.011* (0.006)	0.003 (0.016)
3 <sup>ème</sup> quintile	0.004 (0.007)	-0.002 (0.009)	0.015 (0.019)
4 <sup>ème</sup> quintile	0.000 (0.009)	-0.015** (0.007)	-0.010 (0.020)
5 <sup>ème</sup> quintile	0.032 (0.022)	- -	0.028 (0.033)
Taille ménage	0.000 (0.000)	0.000 (0.000)	-0.000 (0.001)
Chef de ménage femme	-0.002 (0.009)	0.013* (0.007)	0.030 (0.018)
Age du chef de ménage	0.000* (0.000)	0.000* (0.000)	0.000 (0.000)
Chef de ménage alphabétisé	0.004 (0.006)	0.011* (0.006)	0.028* (0.015)
Diplôme du chef de ménage (ref=Aucun)			
CFEE	0.009 (0.016)	-0.006 (0.007)	-0.005 (0.027)
BFEM/CAP	0.006 (0.019)		0.007 (0.037)
BAC ou plus	0.024 (0.036)	0.036 (0.053)	-0.007 (0.048)

	(1)	(2)	(3)
	Dons d'intrants en provenance de		
	Etat	ONG	Autres ménages
Chef de ménage occupé les 7 derniers jours	0.016* (0.009)	0.001 (0.008)	0.045** (0.019)
Chef de ménage avec handicap	0.011 (0.009)	0.005 (0.009)	0.005 (0.025)
Superficie cultivée totale	-0.000 (0.000)	-0.000 (0.000)	-0.000 (0.001)
Observations	2,748	1,919	2,760

Tous les modèles incluent les variables binaires de chaque région

Robust standard errors in parentheses

\*\*\* p<0.01, \*\* p<0.05, \* p<0.1

Table 5 : Effets des dons d'intrants sur le log des rendements agricoles à l'hectare

	(1)	(2)	(3)
	Ensemble	Pauvres	Non pauvres
Bénéficiaire de dons d'intrants	0.195* (0.113)	0.390** (0.164)	0.036 (0.159)
Taille du ménage	-0.006 (0.007)	-0.002 (0.009)	0.006 (0.011)
Chef de ménage femme	0.168 (0.163)	-0.152 (0.239)	0.294 (0.216)
Age du chef de ménage	0.002 (0.003)	-0.000 (0.005)	0.002 (0.005)
Chef de ménage alphabétisé	0.158* (0.088)	-0.030 (0.123)	0.248* (0.128)
Diplôme du chef de ménage (ref=Aucun)			
CFEE	0.063 (0.165)	0.088 (0.230)	0.078 (0.227)
BFEM/CAP	0.499* (0.256)	0.248 (0.456)	0.516* (0.303)
BAC ou plus	0.330 (0.303)	-0.162 (0.475)	0.278 (0.334)
Chef de ménage occupé les 7 derniers jours	0.138 (0.121)	-0.107 (0.185)	0.332** (0.161)
Chef de ménage avec handicap	0.061 (0.160)	0.141 (0.248)	0.002 (0.210)
Constant	13.101*** (0.541)	14.045*** (0.792)	12.387*** (0.675)
Observations	1,754	809	945
R-squared	0.148	0.143	0.167

Le rendement agricole à l'hectare est mesuré par le ratio entre les revenus agricoles tirés de la campagne 2017/2018 et la superficie totale cultivée en hectare. Tous les modèles incluent les variables binaires de chaque région

Robust standard errors in parentheses. \*\*\* p<0.01, \*\* p<0.05, \* p<0.1

## Conclusion

Cet article présente un diagnostic des politiques agricoles menées au Sénégal depuis le début des années 2000 jusqu'à nos jours puis conduit une analyse empirique pour étudier si ces politiques sont orientées vers les agriculteurs les plus pauvres. Les résultats montrent que le taux de pauvreté des ménages agricoles demeure très élevé malgré de fortes inégalités. Les différentes politiques agricoles menées au Sénégal ne sont pas destinées prioritairement aux ménages agricoles les plus pauvres. Les résultats de cet article démontrent la nécessité d'investir davantage mais de façon plus coordonnée sur les politiques agricoles en mettant l'accent sur les politiques à plus fort impact en termes de productivité, de compétitivité, et de lutte contre la pauvreté. La principale recommandation est la mise en place d'une nouvelle stratégie visant à orienter les politiques agricoles vers les agriculteurs les plus modestes. Les politiques de résilience et de protection sociale destinées aux agriculteurs pauvres et vulnérables devraient constituer une priorité. Pour avoir l'effet escompté, ces politiques de résilience devraient être intensifiées et exécutées à grande l'échelle pour couvrir une plus grande part de la population agricole et produire des impacts massifs dans la réduction de la pauvreté.

## Références

- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. 2021. Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) au Sénégal. Rapport Final. Septembre 2021.
- Baborska, R. 2021. Suivi des politiques agricoles et alimentaires au Sénégal 2021. Rapport d'analyse politique. Suivi et analyse des politiques agricoles et alimentaires (SAPAA). Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cb7078fr>
- Direction de la Prévision et des Etudes Economiques (DPEE). 2023. Situation Economique et Financière en 2023 et Perspectives 2024.
- Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA). 2023. Rapport de l'Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2022-2023.
- Hahn, J., Todd, P. et Van der Klaauw, W. 2001. Identification and estimation of treatment effects with a regression-discontinuity design. *Econometrica*, 69(1), 201-209.
- Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR). 2015. Subventions des intrants agricoles au Sénégal : Controverses et Réalités. Rapport annuel sur l'état de l'agriculture et du monde rural au Sénégal.
- Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural. 2018. Lettre de Politique Sectorielle de Développement de l'Agriculture (LPSDA) 2019 – 2023.
- Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SECNSA). 2021. Rapport d'activités annuel 2021.